



L'informateur

29 – le 18 décembre 2013

Bonjour à tous,

Trois sujets.

1. Le projet Solifor
2. Le projet Internet
3. Les rennes

1. Le projet Solifor

La forêt du territoire Solifor sera protégée sans que nous ayons besoin d'acheter une servitude. Voilà le résultat de nos discussions avec la direction de Solifor, qui nous l'a confirmé par la lettre reproduite en annexe à ce Bulletin.

Nous tenons à remercier Solifor pour la franchise, la cordialité et la simplicité des échanges. Nous remercions aussi la Société Provancher pour sa collaboration dans cette affaire. Et remercions nous mutuellement, propriétaires donateurs potentiels, qui avons accepté de contribuer à ce projet.

En bout de ligne, le conseil d'administration de la compagnie a décidé de ne pas accorder la servitude que nous demandions. Pourquoi ? Parce qu'en acceptant de ne procéder à aucune coupe, aucun travaux, aucun aménagement de quelque sorte que ce soit sur ce terrain, Solifor se trouvait en quelque sorte à en céder le droit effectif de propriété à l'Association, sans être payé pour ce droit de propriété. En effet, acheter le terrain coûterait 800K\$. La servitude, 200K\$.

Alors ils ont décidé de conserver leur droit effectif de propriété. Mais du même souffle ils déclarent ne plus avoir l'intention de couper de bois sur le dit territoire, désireux d'entretenir de bonnes relations avec leur voisinage. Ils s'engagent moralement. Déjà une partie de leur territoire est conservé à l'abri de l'exploitation. Ce sont les aires classées HVC – Haute Valeur de Conservation. Le territoire décrit dans la carte jointe accompagnant la lettre de Solifor devrait donc faire partie de ce territoire protégé.

Combien de temps, demanderez-vous ? Une trentaine d'années nous dit-on. Et au-delà de cette trentaine, couperont-ils ? Certainement pas sans en discuter au préalable avec nous – avec nos héritiers probablement. En effet, Solifor observe les normes relatives à sa certification forestière FSC ([Forest Stewardship Council](#)). Ces normes exigent

notamment que la compagnie maintienne de bonnes relations avec ses voisins et discute avec eux des impacts possibles de ses coupes sur les terrains adjacents et les ajuste en conséquence. En somme, nous avons une garantie morale que nous n'aurons pas la surprise, un beau matin du 16 novembre 2043, de voir des abatteuses-groupeuses-ébrancheuses avaler dix hectares de ce territoire en une demi journée.

Durant nos discussions avec Solifor, nous avons demandé d'agrandir le territoire protégé, au regard de notre demande initiale. Solifor avait accepté à condition que nous lui laissions le droit de couper un arbre sur quatre dans une petite partie du territoire, près du lac Louise, délimitée par la zone en rayé sur la carte.

Cette coupe doit se faire incessamment, si elle n'est déjà en cours. Il s'agit pour nous d'un test intéressant. Nous pourrions effectivement constater *de visu* l'aspect de la forêt suite à une coupe sélective de 25% des arbres commercialement valables. Du lac, on ne verra qu'une partie du territoire «rayé» car une bonne partie se situe derrière la montagne.

Par ailleurs, comme on peut le lire sur la lettre, Solifor accepte notre demande d'aménagement d'un sentier pédestre sur ce territoire. Il s'agit maintenant de formaliser l'affaire au moyen d'une entente, renouvelable chaque année.

Et combien coûtera l'aménagement d'un tel sentier? Pas nécessairement beaucoup, selon les disponibilités bénévoles des membres de l'Association. Mais s'il s'avérait nécessaire de dépenser des sous, bien... nous en avons. En effet, il reste environ 11K\$ en réserve suite à la création de la *Réserve naturelle du Lac Clair*, en 2008. Dans le dernier Bulletin, nous vous avons annoncé des explications quant à l'utilisation des fonds alors recueillis pour financer l'achat du terrain auprès de la Société de développement du Lac Clair. Voici un tableau qui vous dit tout.

Résumé de la transaction visant à créer la Réserve Naturelle du Lac Clair

Source: SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE NATURELLE DU CANADA (SPHNC)

Phase I

Budget	Coût	Financement
	Acquisition 600 000 \$	Dons 360 000 \$ (A)
	TPS/TVQ 77 250 \$	MDDEP 350 079 \$ Subvention
	Frais 58 293 \$ (B)	Remb. TPS/TVQ 38 625 \$ 50%
	Sous-total 735 543 \$	
	Encaisse 13 161 \$ (C)	
750 000 \$	Total 748 704 \$	748 704 \$

(A) 78 donateurs sur 110 propriétaires soit une moyenne de 4 615 \$
Participation de 71%

(B) Frais de transaction:

Notaire	10 329	Me Bédard
Plan de conservation	15 000	Exigence CNC/MDDEP
Tx.-Bienvenue	6 063	Aux municipalités
Frais de Négo.	24 998	Payés à CNC
Enseignes	1 738	Modelo
Divers	165	SPHNC
	58 293	
Arpentage	Gracieuseté de Roger Perreault	

(C) Encore disponible aujourd'hui pour la Phase II et sentiers à la SPHNC 11 300\$.

2. Le projet Internet

Ça avance.

La MRC a lancé un appel d'offre, cet automne, pour fournir Internet Haute Vitesse aux zones encore orphelines de la MRC (nous sommes orphelins). Les soumissions reçues seront ouvertes demain, le 19 décembre.

En janvier, un rapport sera présenté aux élus de la MRC et en février les détails seront rendus publics (nous avons tenté de retenir les services d'Edward Snowden pour tout savoir dès demain mais ça coûtait trop cher). Vu que le programme de subvention du Gouvernement du Québec - pour l'installation d'Internet en zones éloignées - se termine le 31 mars prochain, les projets devront être attribués avant cette date pour être éligibles. Nous devrions donc être fixés d'ici le 31 mars.

À défaut d'entreprise intéressée pour notre secteur au Lac Clair, nous pourrions nous adresser aux deux fournisseurs rencontrés cet été pour poursuivre la démarche entamée avec eux.

Mais il serait surprenant que ces fournisseurs n'aient pas tenté de se qualifier pour une subvention via la MRC.

Le printemps apportera les hirondelles et probablement aussi l'Internet.

3. Les rennes

Les révélations d'Edward Snowden ont eu des échos jusqu'au lac Clair. On a appris que des rennes ont été soudoyés par la NSA et se sont déguisés en chevreuils.

Il est donc possible que certains chevreuils que vous apercevez broutant sur vos terrains soient en fait des agents du Père Noël.

Ça semble contradictoire parce qu'après tout, un chevreuil dans un jardin c'est pas un cadeau.

Mais bon... Joyeuses Fêtes !

Vos administrateurs

www.lacclair.org

Lévis, le 9 décembre 2013

Monsieur Louis Germain
Président
Association des propriétaires du Lac Clair
18, chemin du Lac Clair, C. P. 197
St-Alban (Québec) G0A 3B0

Objet : Activités forestières et sentier pédestre

Monsieur,

La présente est pour vous informer que le conseil d'administration de Gestion Solifor Perthuis inc. à titre de représentant de Solifor Perthuis, s.e.c. (« Solifor ») a pris la décision de ne pas donner suite à votre demande de servitude de conservation sur un territoire de quelques 200 hectares situé à proximité du lac Clair.

Cependant, Solifor convient de réaliser son plan de récolte dans le cadre de ses activités d'aménagement forestier 2013-2014 selon les modalités de protection telles que présentées au plan ci-joint. Veuillez noter que ces activités doivent se faire selon les normes relatives à la certification forestière FSC (Forest Stewardship Council) que nous détenons sur ce territoire (voir annexe). De plus, et comme il avait été discuté lors de rencontres antérieures, Solifor est disposée à rencontrer les propriétaires afin de répondre aux questions et inquiétudes concernant les travaux forestiers sur la propriété.

Enfin, nous sommes disposés à conclure avec l'Association des propriétaires du lac Clair une entente d'utilisation pour l'aménagement d'un sentier pédestre aux fins des membres de l'Association.

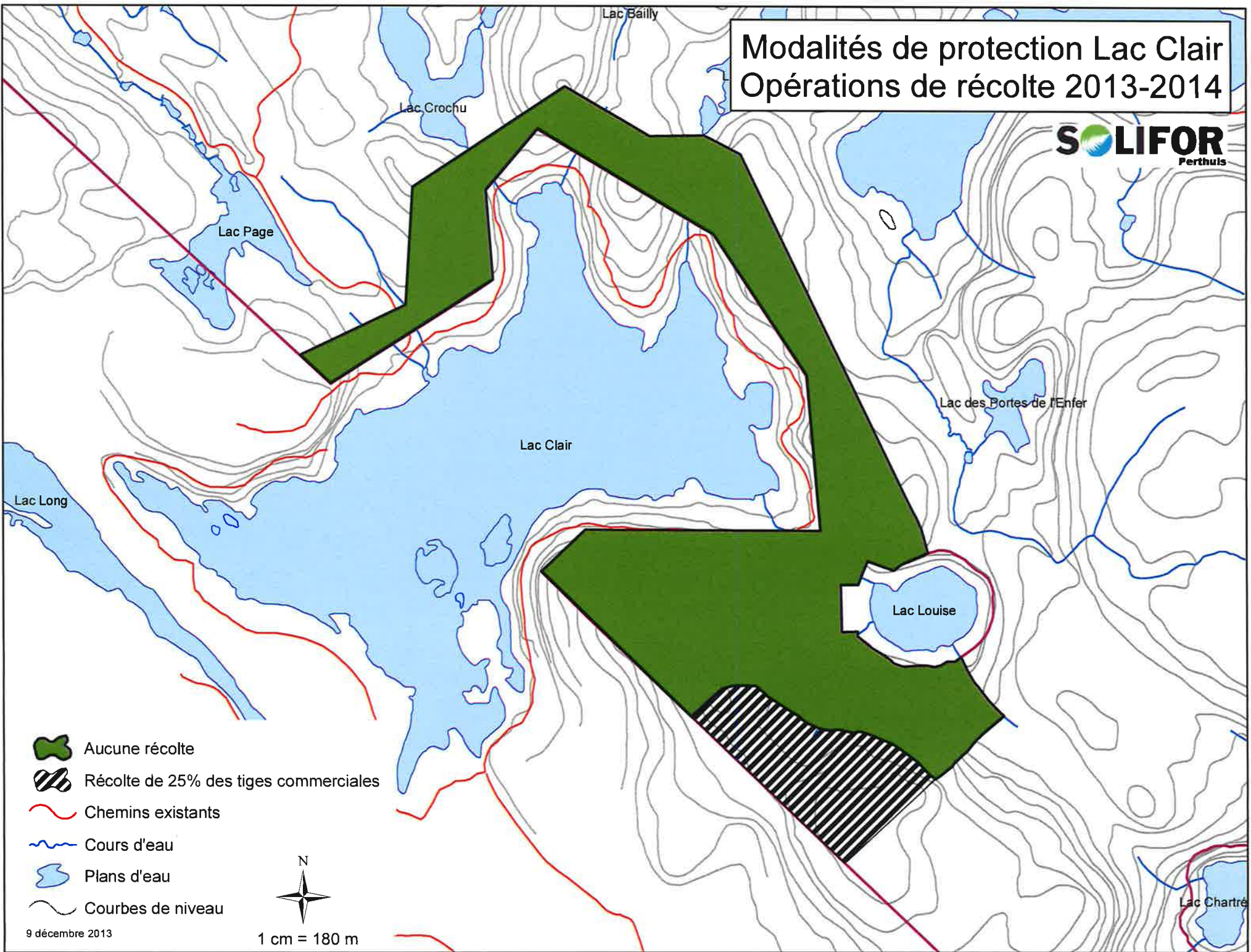
Recevez, Monsieur, nos meilleures salutations.



Raynald Arial
Président
Gestion Solifor Perthuis inc.

p. j.

Modalités de protection Lac Clair Opérations de récolte 2013-2014



- Aucune récolte
- Récolte de 25% des tiges commerciales
- Chemins existants
- Cours d'eau
- Plans d'eau
- Courbes de niveau



9 décembre 2013

1 cm = 180 m

Lac Chartré

ANNEXE

La certification du Forest Stewardship Council (FSC) pour l'aménagement forestier est un système de certification volontaire auquel peuvent recourir les entreprises forestières qui veulent faire la preuve de leur aménagement forestier responsable en soumettant à un organisme indépendant l'évaluation de leur planification et de leurs pratiques forestières vis-à-vis des normes d'aménagement forestier du FSC (source : www.ca.fsc.org). Solifor est certifiée FSC norme Grands Lacs/St-Laurent¹ depuis 2012 et réponds aux exigences des 10 principes et 57 critères.

L'un des principes définissant les valeurs sociales du FSC est le principe 4 : *Relations avec les collectivités et droits des travailleurs forestiers - pour maintenir ou améliorer le bien-être social et économique des travailleurs forestiers et des collectivités locales*. À ce principe, un des critères exige que le détenteur du certificat fasse participer les publics touchés par les activités forestières et qu'il tienne compte des commentaires et qu'il y donne suite. Ainsi, Solifor invite depuis 2011, ses parties intéressées à donner leurs avis et commentaires à propos des activités forestières qu'elle entend faire sur sa propriété.

¹ <http://www.saiglobal.com/assurance/forestry/FSC.htm>